



Sun Life du Canada, compagnie  
d'assurance-vie  
227, rue King Sud  
C. P. 1601, succ. Waterloo  
Waterloo (Ontario) N2J 4C5

Propriétaire du contrat  
Adresse postale

Date

**Objet :** Votre contrat d'assurance de soins de longue durée  
Contrat AV-9876,543-2  
Date de début du contrat : Le 23 janvier 2017  
Personne assurée : Madame X  
Période de paiement des primes : À vie  
Nous continuons l'exonération des primes.

Nous apprécions votre clientèle et nous avons des renseignements importants à vous donner.

Au prochain anniversaire de votre contrat, nous augmenterons votre prime pour la couverture Assistance santé-retraite (ASR) Sun Life. Nous savons que ce n'est pas une bonne nouvelle. Personne n'aime apprendre que ses paiements seront plus élevés.

Votre assurance de soins de longue durée (ASLD) prévoit le versement d'une prestation hebdomadaire lorsque vous avez besoin d'une aide importante d'autres personnes en raison de la détérioration de votre santé. Les primes que vous payez pour cette couverture peuvent varier en fonction de facteurs comme l'âge de la personne assurée lorsque ce contrat a été établi et le sexe qui lui a été assigné à la naissance. Nous passons périodiquement en revue les contrats à prime ajustable comme le vôtre.

Nous examinons divers facteurs pour voir si nous devons rajuster les primes. Par exemple :

- Nos résultats techniques
- Les taux d'intérêt
- Le rendement des placements
- Les déchéances (nombre de personnes qui abandonnent leur contrat)
- Les autres frais

### **Pourquoi votre prime change-t-elle maintenant?**

L'augmentation de l'espérance de vie est un des principaux facteurs qui influencent votre prime. Comme les gens vivent plus vieux, le coût des règlements augmente. La faiblesse des taux d'intérêt est un autre facteur. Les taux ont augmenté en 2022, mais ils sont bas depuis de nombreuses années. Cela nuit aux placements que nous avons faits pour payer les règlements futurs. Toutefois, nos résultats au chapitre de la déchéance sont bons, et nous avons reçu moins de demandes de règlement que prévu.

## **Ce que cela signifie pour votre contrat**

Actuellement, votre prime mensuelle est de 83,00 \$. Au prochain anniversaire de votre contrat, soit le 23 janvier 2023, votre prime sera automatiquement augmentée à 86,40 \$. Nous continuons l'exonération des primes. Nous garantissons que cette nouvelle prime ne changera pas avant le 23 janvier 2028. Après cette période de garantie, si nous devons ajuster votre prime, nous vous aviserons bien avant la date d'effet.

Cet ajustement de la prime ne change en rien votre couverture.

- Prestation hebdomadaire de 542,00 \$.
- Prestation payable pendant une durée illimitée.

## **Nous sommes là pour vous aider**

Veillez passer en revue votre contrat pour obtenir des renseignements détaillés sur votre couverture, y compris sur la garantie de la prime. Votre conseiller peut vous aider à comprendre votre couverture et vous parler des options offertes pour faciliter la gestion de vos primes. Vous pouvez l'appeler au 519-123-4567. Vous pouvez aussi nous appeler au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433), les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Sincères salutations,

L'équipe de la Sun Life